



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagement d'une aire de stationnement complémentaire pour la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin

Raison sociale

Syndicat mixte

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

FIDELIN

☒ Monsieur

Prénom(s)

Benoit

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14	pas de seuils pour cette catégorie : applicable
39	seuil mini 5 ha pour le terrain d'assiette ou 10 000 m ² de surface plancher : non concerné
41	seuil mini de 50 emplacements : non concerné

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une aire de stationnement rustique

4.2 Objectifs du projet

La Réserve Naturelle Nationale du domaine de Beauguillot (RNN) accueille environ 40 000 visiteurs chaque année. Cependant, la capacité du parking principal (10 places et 1 place PMR) n'est pas suffisante les week-ends d'hiver et durant les périodes de vacances scolaires. En conséquence, des véhicules sont garés le long de la route départementale D329. La situation devient alors dangereuse du fait de la présence de piétons, de l'étroitesse de la chaussée et de l'absence de visibilité liée au virage.

Temporairement, une zone située au Nord de la RNN a été transformée en aire naturelle de délestage, lors des nouveaux aménagements. Son utilisation a été faible pendant l'été 2024 : 1 à 2 véhicules occasionnels, alors que régulièrement plusieurs véhicules ont été comptabilisés sur le bas-côté de la route. Exemple : 15 véhicules, le 21 juillet à 16h50. Le Parc s'est engagé auprès de la commune à trouver une solution pérenne.

Dans la recherche d'une issue, deux parcelles : ZM10 et ZM11 ont été identifiées pour répondre à un besoin de stationnement évalué à une quinzaine de véhicules. Les terrains se situent dans un périmètre proche du parking principal, mais assez loin du virage. Ce sont d'anciennes parcelles de loisirs, laissées à l'abandon.

La création d'une nouvelle aire de stationnement complémentaire a vocation à résorber ces stationnements sur les bas côtés. Un aménagement pré existant sur la berme opposé permet de connecter cette aire aux cheminements à

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Abattage d'un alignement de thuyas de 80 ml

Décapage et nivellement du sol : 670 m²

Apport et mise en forme de matériaux d'empierrement environ : 670 m²

Création d'un talus avec les matériaux de décapage si excédentaire : 61 ml *2m de large

Plantation d'une haie de saule à plat ou sur le talus : 61 ml + regarnissage de haie en limite de propriété 13 ml
pose d'une ganivelle délimitant l'aménagement côté route, en limite de propriété

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, une fauche annuelle tardive de la végétation herbacée en périphérie du parking et sur la partie non utilisée de la parcelle sera réalisée.

En cas de formation de trous trop important des apports de matériaux de même nature pourront être réalisés.

Un recépage de la haie de saules est à prévoir tous les 8 à 15 ans selon la vigueur des sujets.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet		Valeurs
Terrassement		670 m2
nombre de places de stationnement créées		18
plantation de haie		74 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : _____

Localité : Sainte-Marie du Mont

Code postal : 5 0 4 8 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long.: 4 9 ° 3 9 ' 1 8 " 7 Lat.: - 1 ° 1 7 ' 6 4 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Communautés de Communes de la Baie du Cotentin - Zone NR

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II 250008148 - Marais du Cotentin et du Bessin
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Sainte-Marie du Mont
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Pnr Marais du Cotentin et du Bessin

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La cartographie des zones humides de la DREAL exclue la zone du projet. La cartographie de la végétation du site Natura 2000 rattache la parcelle à une communauté basale de l'Arhenatherion eliatoris - prairies mésophiles de fauche qui comporte des formations humides et d'autres plus sèches, ce qui n'est donc pas discriminant. Le projet se limite volontairement à la partie de la parcelle située sur la partie la plus haute (4.77 à 4.10m contre moins de 4m pour les zones
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	entièrement dans les sites FR2500088 Marais du Cotentin et du Bessin-baie des Veys FR2510046 Basses Vallées du Cotentin et du Bessin - baie des Veys
D'un site classé ?	☒	☐	à 1800m du site classé d'Utah-Beach

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	environ 350m3 de matériaux de carrière

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	sans objet
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	cf.infra pour la végétation prairiale l'abattage de la haie de cyprès conduira à une perte d'habitats pour quelques espèces comme certains passereaux. Elle sera largement compensée par la plantation d'une haie de saules (<i>Salix atrocinerea</i>), espèce autochtone, support d'une faune plus variée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	La cartographie de la végétation du site Natura 2000 rattache la parcelle à une communauté basale de l' <i>Arrhenatherion eliatoris</i> - prairies mésophiles de fauche qui est rattaché à l'habitat 6510. Toutefois celui-ci est en état de conservation moyen du fait de son enrichissement. L'emprise au sol du terrassement et du talus est limitée au strict minimum sur cet habitat (450 m2) et le restant de la parcelle (2200 m2 de végétation prairiale) bénéficiera d'une fauche annuelle tardive permettant une restauration de cet habitat.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	ancienne parcelle de loisir actuellement en friche
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	risque de submersion marine et remontée de nappes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	le trafic est inhérent à la fréquentation de la réserve. Ce projet de générera pas de trafic supplémentaire. Il s'agit ici de résorber des problèmes de stationnement
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Ce projet de générera pas de bruits supplémentaires
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	le trafic est inhérent à la fréquentation de la réserve. Ce projet de générera pas de trafic supplémentaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	parcelle de loisir actuellement en friche

parcelle de loisir actuellement en friche

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Au titre de Natura 2000 : La cartographie de la végétation du site Natura 2000 rattache la parcelle à une communauté basale de l'Arrehenatherion eliatoris - prairies mésophiles de fauche qui est rattaché à l'habitat 6510. Toutefois celui-ci est en état de conservation défavorable du fait de son enrichissement.

Au titre des espèces protégées, la haie de thuyas est un habitat potentiel pour un nombre limité d'espèces de passereaux protégés (roitelet huppé par exemple).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Restauration de l'habitat 6510- Prairie maigre de fauche sur 2 200 m2. Une fauche annuelle tardive sera mise en oeuvre afin de permettre l'expression d'une flore plus diversifiée au sein de cet habitat

Plantation d'une haie de saules sur talus (ou à plat si les matériaux de décapage ne sont pas suffisants) en délimitation de l'aire de stationnement (61 ml). Cette haie réalisée à partir d'essence locale (*Salix atrocinerea*) sera plus attractive pour notamment les passereaux nicheurs que l'alignement de thuyas initial.

13ml de haie en limite de propriété seront regarnis avec des essences locales (saule, aubépine).

Un entretien par recépage tous les 8 à 15 ans selon la vigueur des sujets est prévu.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

--	--

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	données altimétriques	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom FIDELIN

Prénom Benoit

Qualité du signataire Président

À Carentan. ls. Marais

Fait le 27/10/2025

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
2001 Route de Saint-Côme
Saint-Côme du Mont
50500 CARENTAN LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Signature du (des) demandeur(s)